



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT 1200-2012-Z-28

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 20 août 2018, adoptait le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-28 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à morceler la zone CM-003 (Pierre-Péladeau/du Bourg-Joli) et à autoriser les constructions de trois étages dans l'une des deux zones créées.

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 27 septembre 2018 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 3 octobre 2018.

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA